



Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation nationale
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 8 12/13

Paris, le 20 septembre 2012

Monsieur le Ministre,

Une procédure de requalification des enseignants certifiés et agrégés des disciplines technologiques industrielles est en cours. Elle fait suite à la création du CAPET et de l'Agrégation SII (Sciences Industrielles pour l'Ingénieur).

Pour les personnels concernés, l'enjeu est majeur car le choix de leur nouvelle spécialité va déterminer les nouveaux contenus d'enseignement pour lesquels ils s'engagent et, par voie de conséquence, les postes auxquels ils pourront prétendre.

Il s'agit là d'une opération GRH d'une très grande ampleur car elle touche la totalité des enseignants certifiés et agrégés de la quarantaine de disciplines STI. Les rectorats doivent faire remonter les choix des personnels au ministère pour le 15 octobre. La publication d'un arrêté ministériel figera ensuite ces choix. De fait, sur le terrain, nos collègues sont souvent appelés à se prononcer avant la fin septembre.

Le SE-Unsa est en désaccord avec ce calendrier qu'il trouve précipité.

Cette demande de « requalification » inquiète légitimement les collègues STI car elle se fait dans l'urgence. Le stress et l'anxiété qu'elle génère empêchent la sérénité des choix.

Le SE-Unsa vous demande donc de prendre des mesures afin que :

- *l'année 2012-2013 soit une année transitoire ;*
- *chaque collègue puisse rencontrer son IA-IPR et/ou un responsable RH de son rectorat pour étudier précisément sa situation et ses perspectives ;*
- *les collègues qui en ont besoin puissent bénéficier d'une formation complémentaire ;*
- *l'arrêté ministériel de changement de discipline soit provisoire, pour la durée de l'année scolaire, laissant ainsi aux enseignants une possibilité de modification de leur choix.*

.../...

La modification des champs disciplinaires aura un impact conséquent sur les conditions de mutations (postes, spécialités, affectations en collège, etc.).

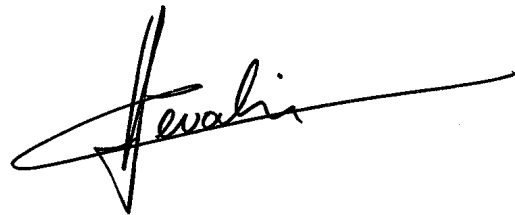
Nous regrettons que la concertation à ce sujet avec la direction générale des ressources humaines n'ait pas eu lieu avant la diffusion de la note de service de juin.

Vous comprendrez, Monsieur le Ministre, qu'elle est maintenant indispensable afin que des garanties soient apportées à ces personnels.

Cette réforme de la filière STI a déjà fait l'objet d'interventions en CHSCT ministériel pour ce qui concerne les conditions d'affectation des personnels et la mise en œuvre problématique des formations STI2D.

Compte tenu des enjeux importants en matière de protection de la santé de ces personnels, nous demandons donc que la procédure GRH mise en œuvre soit inscrite à l'ordre du jour du prochain CHSCT ministériel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chevalier', with a long horizontal stroke extending to the right.

Christian CHEVALIER
Secrétaire Général du SE-UNSA

Copie à :

- Madame Catherine GAUDY (Directrice générale des Ressources Humaines)*
- Monsieur Pierre-Yves DUWOYE (Directeur de Cabinet)*
- Monsieur Bernard LEJEUNE (Conseiller social)*